

OBJET DU MARCHE :

ENTRETIEN DE VOIRIE 2013

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Et A BONS DE COMMANDE

(Marché de Travaux suivant articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics)

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R .C.)

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MAROMME

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME

Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

Date limite de réception des offres

**Le 21 janvier 2013– 16h00
à la Mairie de Maromme**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHÉ	3
ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 5 – MODALITÉS D’OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER	5
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6
ARTICLE 7 – LANGUE UTILISÉE	6
ARTICLE 8 – UNITÉ MONÉTAIRE	6

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Ce marché de travaux concerne l'ENTRETIEN DE VOIRIE de la Ville de MAROMME à réaliser dans le cadre du programme 2013.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE

Etendue :

Marché de travaux passé sous forme de procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

C'est un marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics).

Décomposition : Prestation en un lot unique

Variantes :

Des variantes sur les prestations de base peuvent être proposées.

Elles devront être accompagnées d'un mémoire explicatif.

Elles ne doivent être qu'optionnelles.

Travaux Optionnels : Sans objet.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé dans le CCAP et ne peut, en aucun cas, être changé.

Propriété intellectuelle des projets : Sans objet.

Passation éventuelle d'un marché de reconduction : Sans objet.

Résiliation :

Seules les stipulations du C.C.A.G travaux 1976, relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

La personne publique peut résilier le marché selon les conditions prévues aux articles 95 et 104 du Code des Marchés Publics.

Délais de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modification de détail au dossier de consultation :

Le maître d'œuvre se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (DC1, DC2, DC6, NOTI 2).
- Attestations URSSAF
- Une liste de références de travaux similaires récentes, chiffrées et datées.
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) : entièrement complété sans modification, paraphé et signé.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Fourniture d'un mémoire technique (références, moyens humains et matériels, prestations similaires).

Les documents suivants :

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Critères d'attribution : Les critères suivants seront pris en compte et après pondération, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1- Mémoire technique : 60 %

- références: 30 %
- moyens humains et matériels : 15 %
- prestations similaires: 15%

2- Prix : 40 %

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées au présent C.C.P.
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.

ARTICLE 5 : MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : serv-techniques@ville-maromme.fr
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicaturv5.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable
à l'adresse suivante : www.ville-maromme.fr (onglet **Mairie**, rubrique **Marchés publics**)
sur le site : <https://www.publicaturv5.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres sur support papier :

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.**

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

Le 21 janvier 2013 à 16 h 00

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : *Entretien de voirie 2013*

- Dématérialisation :

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicaturv5.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans ce Règlement de Consultation.

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. JAFFRE, Directeur Général des Services**
Tél. : 02 32 82 22 00
Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 22 03
Fax : 02 32 82 22 28
E - Mail : serv-techniques@ville-maromme.fr

ARTICLE 7 – LANGUE UTILISEE

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

ARTICLE 8 – UNITE MONETAIRE

Le marché sera conclu en Euro.